

Initiatives ministérielles

nommé certaines personnes à la commission. Mais existe-t-il des cartographes libéraux dans ce pays? Dieu nous garde d'une telle chose! Mais si les choses se déroulent comme le veut le gouvernement, il se pourrait fort bien que nous découvriions, à notre plus grande surprise, qu'en effet il existe bien des cartographes libéraux dans ce pays. Quel processus dans ce projet de loi C-18 empêcherait de nommer, Dieu nous en garde, un cartographe libéral?

• (1100)

On voit bien que la mesure est imparfaite quand quelqu'un fait une crise et insiste pour agir sur-le-champ, je pense à l'annonce, dans le domaine de la construction, où l'on dit: «Pourquoi attendre le printemps? Faites-le maintenant.»

Une voix: Faites-le maintenant.

Mme Grey: Un député dit qu'il faut le faire maintenant. Il s'impatiente. Pour ma part, je voudrais savoir pourquoi il est si important de se presser, étant donné qu'on a consacré cinq millions de dollars à la question. C'est important parce que les audiences ont lieu maintenant et que les gens commencent à exprimer publiquement leurs inquiétudes. Il m'apparaît très évident que, partout au Canada, les gens se demandent pourquoi il faut tant se presser. Il y a eu les accords de Charlottetown et du lac Meech, et bien d'autres événements; pourquoi donc tant de hâte?

Il y a des choses à dévoiler; la question doit être débattue au cours des audiences publiques. Ne nous précipitons pas. Procédons d'abord aux audiences publiques. Laissons au moins les gens s'exprimer et présenter des mémoires aux commissaires.

Les gens d'en face ricanent. C'est bien regrettable. Or, il n'est pas nécessaire de céder à la crise. Un processus est en place, observons-le. Voyons le résultat des audiences publiques et laissons le gouvernement faire des recommandations raisonnables et logiques une fois que ces audiences seront terminées, mais certainement pas avant.

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je veux participer au débat à l'étape du rapport du projet de loi C-18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, et surtout dire quelques mots au sujet des amendements proposés par mon collègue, le député de Kindersley—Loyminster.

Ces amendements se regroupent en deux catégories. Le premier amendement vise à limiter la période de suspension à 12 mois et le second, à maintenir les commissions existantes pendant cette période de telle sorte qu'elles puissent reprendre leur travail au besoin.

Ces deux amendements ne constituent pas l'idéal pour nous. L'idéal serait pour nous que ce projet de loi n'aille pas de l'avant. Que cela soit bien clair! Si nous avons proposé ces amendements, c'est en fait pour tester les raisons que le gouvernement a données pour aller de l'avant de même que quelques-unes de ses préoccupations.

Les raisons pour proposer la période de 12 mois sont très claires. Plus on examine cette période et plus on examine le projet de loi, plus il devient évident que la période de suspension de 24 mois proposée dans le projet de loi risque de poser un problème constitutionnel.

Les avis juridiques à cet égard sont manifestement partagés. Les juristes du gouvernement ne le voient pas de cet oeil, mais l'argumentation est tout à fait claire. Si l'on suspend le processus pendant 24 mois, cela voudra dire qu'on repartira de zéro et que tout l'argent consacré jusqu'à maintenant au processus aura été dépensé en pure perte.

Puis, le nouveau processus ne serait manifestement pas terminé avant les prochaines élections, de telle sorte que ses résultats ne pourraient s'appliquer qu'aux élections qui suivraient le prochain recensement décennal.

Notre Constitution exige que les circonscriptions fédérales soient remaniées tous les dix ans. Ce projet de loi a effectivement pour objet de violer la Constitution. Il vise manifestement à passer outre à l'exigence que les circonscriptions soient remaniées tous les dix ans et, si le projet de loi est adopté à cette étape-ci, c'est ce qui va arriver. La Constitution sera violée par suite de ce projet de loi.

Le gouvernement a beau soutenir qu'un autre processus sera en cours entre-temps et qu'il sera en branle plus tôt et invoquer toutes ces autres considérations, il n'en reste pas moins que ce n'est pas cette situation qui découlera de ce projet de loi.

Cet amendement est plutôt inoffensif. Les députés qui veulent vraiment voir ce projet de loi adopté pourraient l'accepter. Il n'aurait aucun effet sur les objectifs globaux visés par le gouvernement. Ces objectifs sont très clairs, mais le gouvernement pourrait, en toute bonne foi, adopter cet amendement.

• (1105)

Il pourrait aussi, en toute bonne foi, adopter l'amendement permettant le maintien des commissions qui fonctionnent déjà et des commissaires déjà nommés. L'opposition à ce dernier amendement est encore plus étrange. Selon certains arguments entendus au cours de conversations privées et au moment de déclarations publiques, il se pourrait que nous ayons à payer ces gens, comme si nous ne pouvions pas suspendre le versement de leur salaire pendant la période en question. Un député m'a dit qu'ils pourraient bien mourir au cours de l'année. Ils pourraient mourir même si le processus n'était pas stoppé. J'ignore quels problèmes cela pourrait entraîner.

Bien sûr, il y a aussi l'argument tournant autour des économies possibles. Le projet de loi à l'étude aurait pour effet de suspendre le processus, de nous faire perdre les 5 millions de dollars qui y ont déjà été consacrés. En bout de ligne, nous devons tout reprendre dès le départ. C'est dire que nous devons engager à nouveau les dépenses que nous avons déjà engagées et que nous devons faire de nouvelles dépenses.

C'est une façon originale d'économiser, même s'il y avait véritablement de l'argent à économiser. Nous pourrions aussi, pourquoi pas, proposer à la Chambre de suspendre les prochaines élections. Après tout, les élections coûtent cher. Pourquoi ne devenons-nous pas députés à vie? Je suis jeune. Je serais heureux